



# RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

du SYNDICAT DES EAUX ET DE SERVICES AUXOIS-MORVAN

5 rue du 8 mai- 21140 SEMUR-EN-AUXOIS - Tél. 03 71 95 00 01- administration@sesam21.fr - www.sesam21.fr - Site Internet : www.sesam21.fr

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022



*Présenté conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales*

## Indicateurs descriptifs des services

- D201.0** : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif  
**D202.0** : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées  
**D203.0** : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration  
**D204.0** : Prix TTC du service au m3 pour 120 m3

## Indicateurs de performance

- P201.1** : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées  
**P202.2** : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées  
**P203.3** : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006  
**P204.3** : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006  
**P205.3** : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006  
**P206.3** : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation  
**P207.0** : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité  
**P251.1** : Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers  
**P252.2** : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau  
**P253.2** : Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées  
**P254.3** : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau  
**P255.3** : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées  
**P256.2** : Durée d'extinction de la dette de la collectivité  
**P257.0** : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente  
**P258.1** : Taux de réclamations

## GLOSSAIRE

*Equivalent habitant (EH)* : rejet de 60 grammes deDBO5 par jour

*DBO5* : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours

*DCO* : Demande biochimique en oxygène

*MES* : Matières en suspension

*NTK* : Azote Kjeldhal

*NGL* : Azote global

*Pt* : Phosphore total

*tMS* : tonne de matière sèche

*SISPEA* : Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement

*EPCI* : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

*Vous pouvez accéder aux fiches descriptives des indicateurs sur*  
<http://www.eaudanslaville.fr/spip.php> rubrique 161

# Table des matières

## 1) Caractéristiques techniques du service..... 4

1.1.1) Organisation administrative du service .....	4
1.1.2) Conditions d'exploitation du service .....	4
1.1.3) Prestations assurées dans le cadre de la délégation .....	4
1.1.4) Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0).....	5
1.1.5) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement.....	5
1.1.6) Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité).....	5
1.1.7) Nombre d'abonnements par système d'assainissement.....	6
1.1.8) Répartition des abonnés par commune.....	7
1.1.9) Volumes facturés .....	7
1.1.10) Eaux claires parasites.....	10
1.1.11) Caractéristiques du réseau de collecte .....	10
Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées par système d'assainissement .....	10
1.1.12) Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	11
Traitement des effluents .....	11
Prescriptions de rejet et performances.....	11
1.1.13) Quantité de boues issues des ouvrages [t MS] (D203.0).....	13

## 2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif..... 14

2.1.1) Fixation des tarifs en vigueur .....	14
2.1.2) Prix du service de l'assainissement collectif.....	14
2.1.3) Redevance de modernisation des réseaux de collecte .....	14
2.1.4) Evolution du tarif de l'assainissement collectif.....	14
2.1.5) Prix TTC du service au m3 pour 120m3 (D204.0) .....	14
2.1.6) Recettes d'exploitation.....	14
Recettes de la collectivité .....	14
Recettes de l'exploitant.....	14

## 3) Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif..... 15

3.1.1) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1) par système d'assainissement .....	15
3.1.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2) .....	15
3.1.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3) .....	16
3.1.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3) .....	16
3.1.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	16
3.1.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3) .....	16
3.1.7) Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (CCSPL P251.1) ...	16
3.1.8) Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (CCSPL P252.2).....	16
3.1.9) Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (CCSPL P253.2)16	
3.1.10) Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (CCSPL P254.3).....	16

3.1.11) Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (CCSPL P255.3) .....	17
3.1.12) Durée d'extinction de la dette (CCSPL P256.2) .....	17
3.1.13) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P257.0) .....	17
3.1.14) Taux de réclamations (CCSPL P258.1) .....	17

## 4) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ..... 18

4.1.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux.....	18
4.1.2) Etat de la dette .....	18
4.1.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service.....	18
4.1.4) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles .....	18
4.1.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	18
4.1.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	19

## 5) ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMINE DE L'EAU ..... 19

5.1.1) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT .....	19
--	----

## 6) NOTE LIMINAIRE SUR LE PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 20

**Annexe 1** : Liste des 95 communes composant le SESAM avec le nombre de branchements par commune

**Annexe 2** : Calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable



# 1) Caractéristiques techniques du service

## 1.1.1) Organisation administrative du service

Le Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan regroupe 95 communes. Parmi elles **10 disposent d'un assainissement collectif**.

Les missions du service sont :

- Collecte
- Transport
- Traitement
- Elimination des boues produites
- Contrôle des raccordements

Et à la demande des propriétaires (dans le cadre d'une opération globale) :

- Travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement
- Travaux de suppression ou d'obturation des fosses

## 1.1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en délégation de service.

Le délégataire est la société **SUEZ Eau France** en vertu d'un contrat de départ ayant pris effet le **01/08/2020**. Un avenant a été signé le **08/11/2022**.

La durée du contrat est de **15 ans**.

## 1.1.3) Prestations assurées dans le cadre de la délégation

La répartition des tâches est la suivante :

		SUEZ	SESAM
Gestion du service	application du règlement du service	X	X
	fonctionnement	X	
	surveillance et entretien des installations	X	

Gestion des abonnés	accueil des usagers	X	X
	facturation	X	
	traitement des doléances client	X	X
Mise en service	assainissement collectif	X	
	assainissement complet	X	
	des branchements des collecteurs	X X	
Entretien	de l'ensemble des ouvrages	X	
	curage des lagunes	-	-
	de la voirie	-	-
	des branchements	X	
	des clôtures	X	
	des collecteurs	X	
	des équipements électromécaniques	X	
	des ouvrages de traitement	X	
	des postes de relèvement	X	
	des stations d'épuration	X	
	du génie civil	X	
Renouvellement	de la voirie	-	-
	de l'ensemble des ouvrages		X
	des branchements	X	X
	des clôtures	X	X
	des collecteurs		X
	des collecteurs <6m	X	
	des équipements électromécaniques	X	
des ouvrages de traitement		X	
des postes de relèvement		X	



	des stations d'épuration		X
	du génie civil		X
	des canalisations au-delà de 6ml y compris accessoires		X
	des canalisations <12ml	X	
Prestations particulières	curages hydrodynamiques	X	
	traitement des boues	X	

#### 1.1.4) Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0)

Il s'agit du nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est raccordée ou techniquement raccordable.

Le service public d'assainissement collectif dessert **7 782 habitants**.

#### 1.1.5) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement

Il s'agit du nombre d'autorisations de déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du code de la santé publique.

Les rejets d'effluents non domestiques doivent être autorisés par la collectivité, qui n'est pas tenue de les accepter. Ils peuvent faire l'objet de conventions particulières, mais une autorisation n'est pas systématiquement assortie d'une convention de rejet.

Une convention de déversement d'eaux usées non domestiques a été établie par la collectivité (Fromagerie Berthaut). Elle doit être réactualisée.

La convention avec le VVF de Flée doit être renouvelée.

De nouvelles conventions doivent être établies avec l'ensemble des activités.

Système d'assainissement (On appelle système d'assainissement un réseau et la station associée)	Nombre d'autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques	
	avec autorisation de déversement formalisée	avec convention spéciale de déversement
Epoisses	0	1
Grignon	0	0
Le Val-Larrey (Allerey)	0	1
Missery/Saizerey	0	0
Précy-sous-Thil	0	0
Rouvray	0	0
Seigny	0	0
Semur-en-Auxois	0	0
Toutry	0	0
Vitteaux	0	0
Total	0	2

#### 1.1.6) Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité)

Lien contractuel	Sens import/export/ import-export	Usage secours /permanent	Co-contractant	Caractéristique volumes, débit, qualités des effluents...	Date d'effet	Durée [an]
Convention	Export Grignon	Permanent	Commune de Venarey-les-Laumes	Volumes	A réactualiser	-
Convention	Export Seigny	Permanent	Commune de Venarey-les-Laumes	Volumes	A réactualiser	-

Total des importations d'effluents en 2022 :

**0 m3**

Total des exportations d'effluents en 2022 :

**10 822 m3**



### 1.1.7) Nombre d'abonnements par système d'assainissement

Nom du système d'assainissement	Abonnements	2021	2022
Epoisses	Nombre d'abonnements domestiques	317	<b>319</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)	1	<b>1</b>
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement	1	<b>1</b>
Grignon	Nombre d'abonnements domestiques	112	<b>115</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement	1	<b>1</b>
Le Val-Larrey (Allerey)	Nombre d'abonnements domestiques	78	<b>78</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)	1	<b>1</b>
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement	1	<b>1</b>
Missery	Nombre d'abonnements domestiques	93	<b>92</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		
Précy-sous-Thil	Nombre d'abonnements domestiques	378	<b>380</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		
Rouvray	Nombre d'abonnements domestiques	258	<b>257</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		
Seigny	Nombre d'abonnements domestiques	92	<b>90</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		

Semur-en-Auxois	Nombre d'abonnements domestiques	1 744	<b>1 772</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée - dont avec convention spéciale de déversement		
Toutry	Nombre d'abonnements domestiques	231	<b>230</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée - dont avec convention spéciale de déversement		
Vitteaux	Nombre d'abonnements domestiques	449	<b>456</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée - dont avec convention spéciale de déversement		
<b>TOTAL</b>	Nombre d'abonnements domestiques	3 754	<b>3 789</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)	2	<b>2</b>
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement	2	<b>2</b>

*Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.*

*Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.*



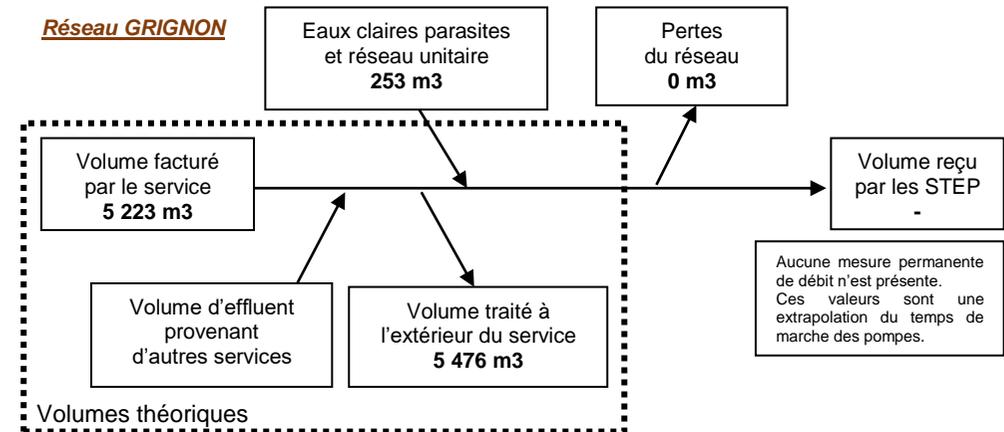
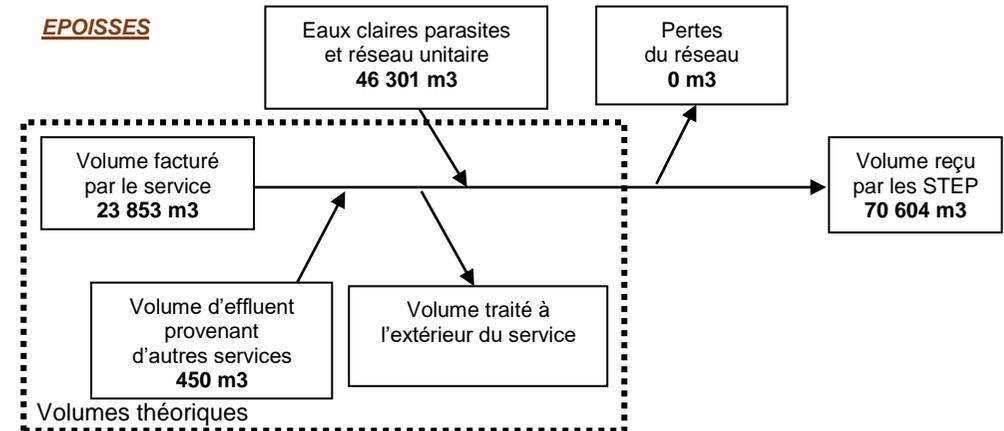
### 1.1.8) Répartition des abonnés par commune

Abonnés par commune	2021	2022
EPOISSES	317	319
GRIGNON	112	115
LE VAL-LARREY (Allerey)	78	78
MISSERY/Saizerey	93	92
PRECY-SOUS-THIL	378	380
ROUVRAY	258	257
SEIGNY	92	90
SEMUR-EN-AUXOIS	1 744	1 772
TOUTRY	231	230
VITTEAUX	449	456
<b>Total des abonnés</b>		<b>3 789</b>

### 1.1.9) Volumes facturés

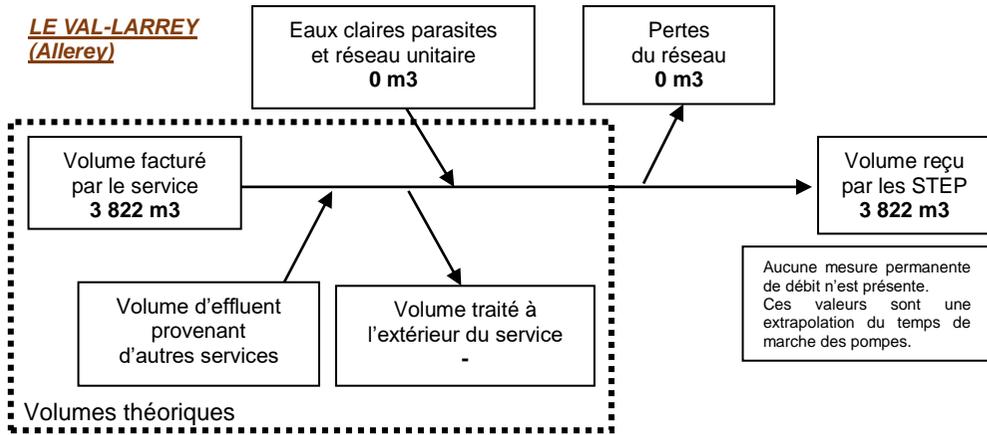
Volumes facturés [m³]	2021	2022
EPOISSES	31 428	23 853
GRIGNON	7 143	5 223
LE VAL-LARREY (Allerey)	9 890	3 822
MISSERY/SAIZEREY	4 303	4 489
PRECY-SOUS-THIL	29 841	30 830
ROUVRAY	21 190	18 490
SEIGNY	7 212	5 017
SEMUR-EN-AUXOIS	211 769	214 776
TOUTRY	17 9404	17 329
VITTEAUX	45 596	55 881
<b>Total des volumes facturés</b>	386 311	279 710

Pour 2022, les volumes correspondent au 2eme trimestre 2021 et 1er trimestre 2022.

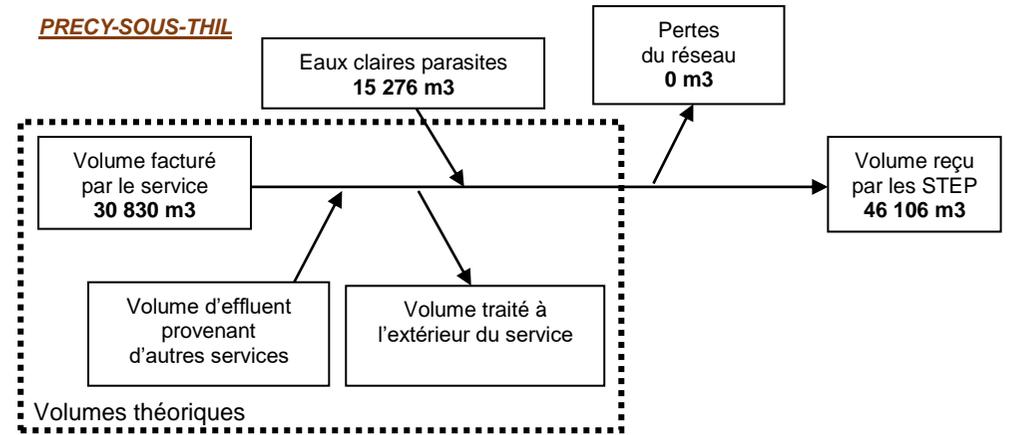




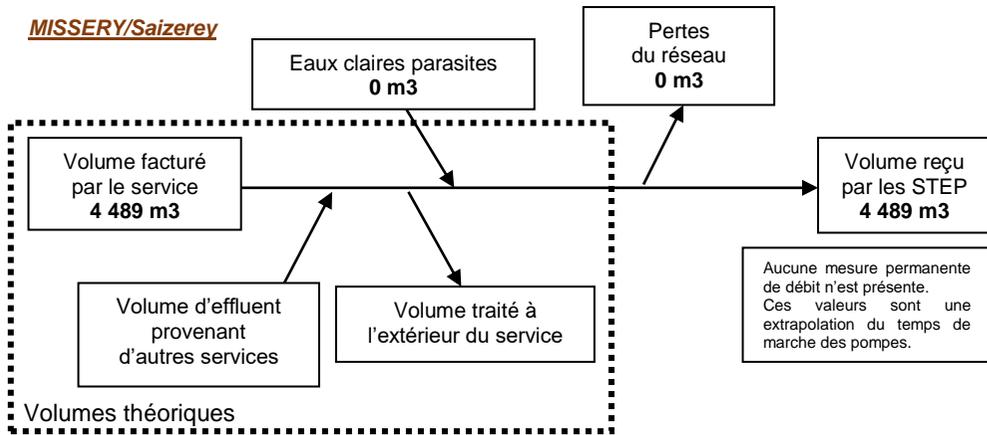
**LE VAL-LARREY**  
**(Allerey)**



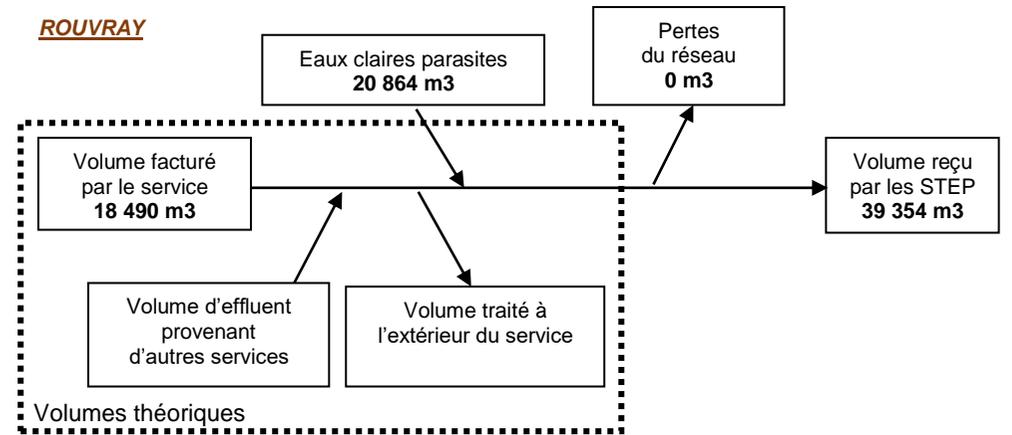
**PRECY-SOUS-THIL**



**MISSERY/Saizerey**

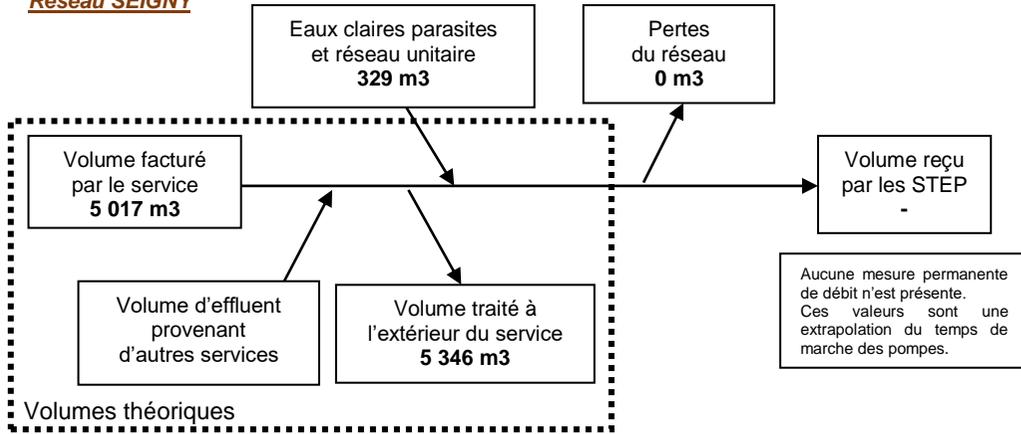


**ROUVRAY**

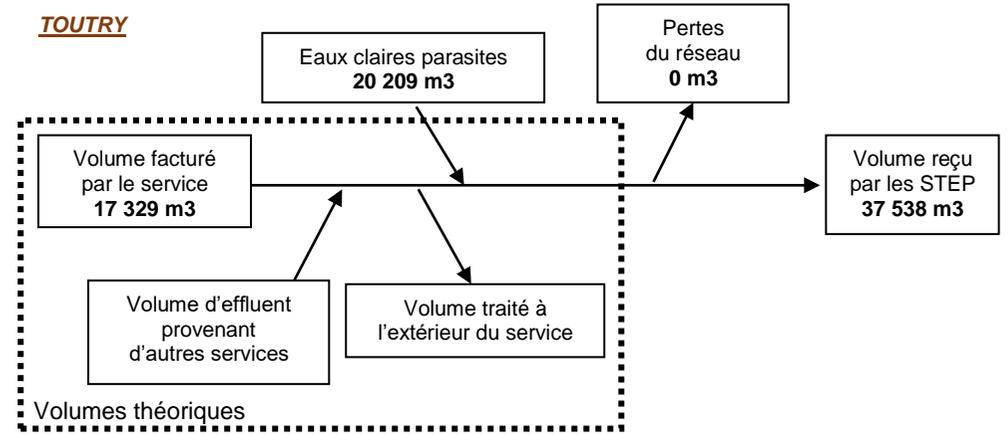




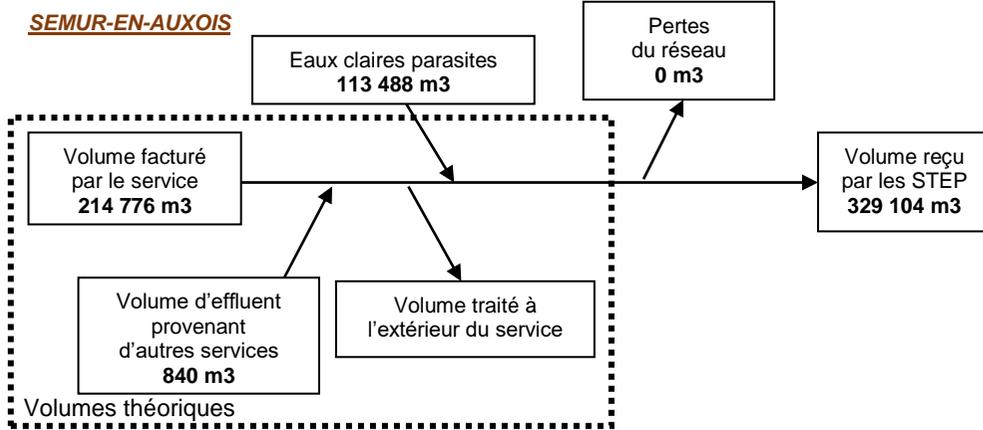
**Réseau SEIGNY**



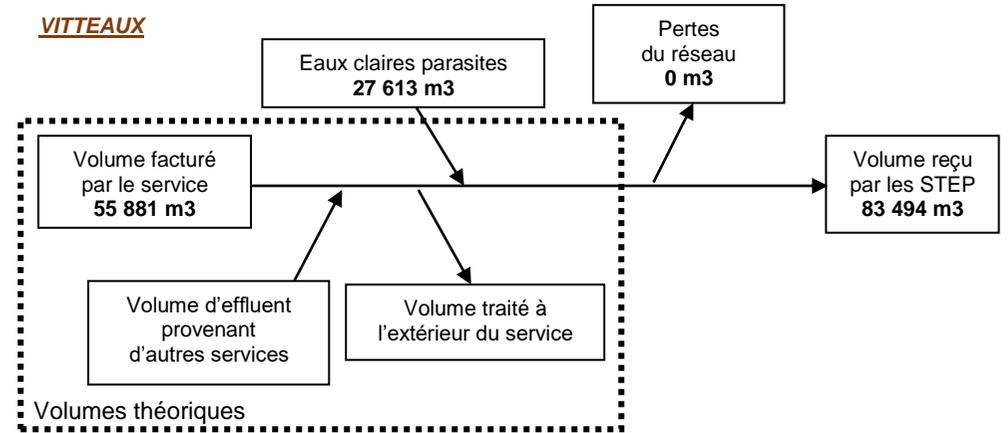
**TOUTRY**



**SEMUR-EN-AUXOIS**



**VITTEAUX**





### 1.1.10) Eaux claires parasites

L'importance des eaux claires parasites peut être approchée par la différence entre le total des volumes assujettis, des volumes d'effluents importés, diminué du total des volumes d'effluents exportés et le total des volumes mesurés en station.

		2021	2022
Epoisses	Volumes théoriques	31 428	<b>23 853</b>
	Volumes traités	124 070	<b>70 604</b>
Grignon	Volumes théoriques	7 143	<b>6 084</b>
	Volumes traités	7 361	<b>5 476</b>
Le Val-Larrey (Allerey)	Volumes théoriques	10 513	<b>3 822</b>
	Volumes traités	7 143	<b>3 822</b>
Missery Saizerey	Volumes théoriques	4 303	<b>4 489</b>
	Volumes traités	4 552	<b>4 489</b>
Précy/ Thil	Volumes théoriques	29 841	<b>30 830</b>
	Volumes traités	63 995	<b>46 106</b>
Rouvray	Volumes théoriques	21 190	<b>18 490</b>
	Volumes traités	60 418	<b>39 354</b>
Seigny	Volumes théoriques	4 403	<b>5 942</b>
	Volumes traités	4 552	<b>5 346</b>
Semur-en-A.	Volumes théoriques	211 769	<b>214 776</b>
	Volumes traités	370 456	<b>329 104</b>
Toutry	Volumes théoriques	17 940	<b>17 329</b>
	Volumes traités	67 356	<b>37 538</b>
Vitteaux	Volumes théoriques	45 596	<b>55 881</b>
	Volumes traités	112 086	<b>83 494</b>

### 1.1.11) Caractéristiques du réseau de collecte

#### Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées par système d'assainissement

		Linéaire [km] 2021	Linéaire [km] 2022
Epoisses	Réseau séparatif	8.645	<b>8.646</b>
	Réseau unitaire	0.376	<b>0.376</b>
	Refoulement	0.048	<b>0.048</b>
Grignon	Réseau séparatif	4.655	<b>4.655</b>
	Réseau unitaire	0	<b>0</b>
	Refoulement	0.362	<b>0.362</b>
Le Val-Larrey (Allerey)	Réseau séparatif	0.998	<b>0.999</b>
	Réseau unitaire	0	<b>0</b>
	Refoulement	0.562	<b>0.563</b>
Missery	Réseau séparatif	3.609	<b>3.609</b>
	Réseau unitaire	0	<b>0</b>
	Refoulement	0	<b>0</b>
Précy-sous-Thil	Réseau séparatif	9.242	<b>9.242</b>
	Réseau unitaire	0	<b>0</b>
	Refoulement	0.643	<b>0.643</b>
Rouvray	Réseau séparatif	8.318	<b>8.318</b>
	Réseau unitaire	0	<b>0</b>
	Refoulement	0.912	<b>0.912</b>
Seigny	Réseau séparatif	2.642	<b>2.642</b>
	Réseau unitaire	0	<b>0</b>
	Refoulement	2.031	<b>2.031</b>
Semur-en-Auxois	Réseau séparatif	26.488	<b>29.203</b>
	Réseau unitaire	6.642	<b>3.905</b>
	Refoulement	1.174	<b>1.174</b>
Toutry	Réseau séparatif	7.162	<b>7.162</b>
	Réseau unitaire	0	<b>0</b>
	Refoulement	1.902	<b>1.902</b>
Vitteaux	Réseau séparatif	8.749	<b>8.893</b>
	Réseau unitaire	0	<b>0</b>
	Refoulement	0.306	<b>0.306</b>



## 1.1.12) Ouvrages d'épuration des eaux usées

### Traitement des effluents

Nombre de stations : 9

COMMUNE	Lieu d'implantation	Type de station	Capacité nominale [EH]	DBO5 kg/j	Débit m <sup>3</sup> /j
Epoisses	Epoisses	Boues activées	2 000	130	400
Le Val-Larrey	Allerey	Filtres sable plantés roseaux	400	24	48
Missery	Missery	Filtres sable plantés roseaux	150	9	22.50
Missery	Saiserey	Filtres sable plantés roseaux	60	3.6	9
Précý-sous-Thil	Précý/Thil	Rhizopur	1 000	60	200
Rouvray	Rouvray	Boues activées	760	43.2	160
Semur-en-A.	Semur-en-A.	Boues activées	9 000	600	1100
Toutry	Toutry	Boues activées	1 200	84	240
Vitteaux	Vitteaux	Boues activées	1 500	90	300

### Prescriptions de rejet et performances

#### EPOISSES

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2022	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	12/an	12	25	93	50
DCO	12/an	13	90	90	180
MES	12/an	13	30	92	60
NTK	4/an	4	8	90	-
PT	4/an	4	1	86	-

#### LE VAL-LARREY (Allerey)

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2022	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	1/2an	1	20		70
DCO	1/2an	1	90		400
MES	1/2an	1			85
NTK	1/2an	1		60	-
NGL	1/2an	1		60	-
PT	1/2an	1		30	-

#### MISSERY

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2022	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	1/an	1	25	60	70
DCO	1/an	1	125	60	400
MES	1/an	1	35	60	85



### MISSERY (Saizerey)

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2022	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	1/an	1	25	60	70
DCO	1/an	1	125	60	400
MES	1/an	1	35	60	85
NTK	1/an	1	40	60	-

### PRECY-SOUS-THIL

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2022	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	1/an	1	25	60	70
DCO	1/an	1	90	60	400
MES	1/an	1	30	50	85
NTK	1/an	1	20		-
PT	1/an	1	2		-

### ROUVRAY

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2022	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	1/an	1	35	60	70
DCO	1/an	1	200	60	400
MES	1/an	1		50	85

### SEMUR-EN-AUXOIS

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2022	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	12/an	12	25	87	50
DCO	24/an	24	100	79	250
MES	24/an	24	35	90	85
NTK	12/an	12	15	80	-
PT	12/an	12	2	85	-

### TOUTRY

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2022	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	2/an	2	35	60	70
DCO	2/an	2	200	60	400
MES	2/an	2		50	85

### VITTEAUX

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2022	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	2/an	2	35	60	70
DCO	2/an	2	200	60	400
MES	2/an	2	35	50	85
NTK	2/an	2		70	-



### 1.1.13) Quantité de boues issues des ouvrages [t MS] (D203.0)

Moyenne annuelle des prélèvements réalisés	Conformité	Conformité du rejet en concentration ou/et en rendement selon arrêté									
		DB05		DCO		MES		NTK		PT	
		Conc mg/l	Rend .%	Conc mg/l	rend. %	Conc mg/l	rend. %	Conc mg/l	rend. %	Conc mg/l	rend. %
EPOISSES	<b>oui</b>	<b>3.31</b>	<b>98</b>	<b>12.39</b>	<b>97</b>	<b>3.6</b>	<b>98</b>	<b>1.16</b>	<b>97</b>	<b>0.42</b>	<b>91</b>
LE VAL-LARREY	-	<b>3</b>	<b>95</b>	<b>30</b>	<b>88</b>	<b>3</b>	<b>96</b>	<b>1.9</b>	<b>97</b>	<b>8.3</b>	<b>41</b>
MISSERY	<b>oui</b>	<b>3</b>	<b>99</b>	<b>27</b>	<b>97</b>	<b>2</b>	<b>99</b>				
SAIZEREY	<b>Oui</b>	<b>3</b>	<b>97</b>	<b>33</b>	<b>87</b>	<b>5</b>	<b>97</b>	<b>17</b>	<b>86</b>		
PRECY/THIL	<b>oui</b>	<b>3</b>	<b>99</b>	<b>34</b>	<b>96</b>	<b>4</b>	<b>99</b>	<b>1.66</b>	<b>98</b>	<b>1.38</b>	<b>86</b>
ROUVRAY	<b>oui</b>	<b>3</b>	<b>99</b>	<b>36</b>	<b>93</b>	<b>6</b>	<b>98</b>				
SEMUR-EN-A	<b>Oui</b>	<b>9.15</b>	<b>97</b>	<b>41.98</b>	<b>95</b>	<b>13.49</b>	<b>96</b>	<b>4.82</b>	<b>92</b>	<b>0.84</b>	<b>90</b>
TOUTRY	<b>oui</b>	<b>3</b>	<b>98</b>	<b>22</b>	<b>95</b>	<b>4.15</b>	<b>98</b>				
VITTEAUX	<b>Oui</b>	<b>4.28</b>	<b>98</b>	<b>35.92</b>	<b>94</b>	<b>6</b>	<b>98</b>	<b>5.1</b>	<b>92</b>		

	2021	2022
Boues produites en tonnes de matière sèche EPOISSES	33.6	<b>16.9</b>
Boues évacuées en tonnes de matière sèche EPOISSES	15.69	<b>7.92</b>
Boues produites en tonnes de matière sèche LE VAL-LARREY	-	-
Boues évacuées en tonnes de matière sèche LE VAL-LARREY	-	-
Boues produites en tonnes de matière sèche MISSERY	-	-
Boues évacuées en tonnes de matière sèche MISSERY	-	-
Boues produites en tonnes de matière sèche PRECY	-	-
Boues évacuées en tonnes de matière sèche PRECY	-	-
Boues produites en tonnes de matière sèche ROUVRAY	2.3	<b>1.7</b>
Boues évacuées en tonnes de matière sèche ROUVRAY	0	<b>0</b>
Boues produites en tonnes de matière sèche SEMUR-EN-A	106.6	<b>115.3</b>
Boues évacuées en tonnes de matière sèche SEMUR-EN-A	140.22	<b>140.79</b>
Boues produites en tonnes de matière sèche TOUTRY	5.8	<b>3.5</b>
Boues évacuées en tonnes de matière sèche TOUTRY	6.01	<b>5.28</b>
Boues produites en tonnes de matière sèche VITTEAUX	10.4	<b>4.5</b>
Boues évacuées en tonnes de matière sèche VITTEAUX	10.68	<b>14.12</b>

Les filières boues de Le Val-Larrey (Allerey), de Missery (2), de Précý-sous-thil et de Rouvray sont des filtres plantés de roseaux.



## 2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

### 2.1.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (délibération N°55.2021-1865 du 16/12/2021 pour application au 01/01/2022).

Les tarifs concernant la part de la société SUEZ Eau France sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Autres prestations facturées aux abonnés : (voir contrat)

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est-il assujéti à la TVA ?  Oui  Non

### 2.1.2) Prix du service de l'assainissement collectif

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement (facultative)
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (obligatoire)

Les abonnements sont payables d'avance :  semestriellement

Les volumes sont relevés :  semestriellement  annuellement

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

### 2.1.3) Redevance de modernisation des réseaux de collecte

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2022	1 <sup>er</sup> jan 2023
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (€/m <sup>3</sup> )	0.185	<b>0.185</b>

### 2.1.4) Evolution du tarif de l'assainissement collectif

Désignation		1 <sup>er</sup> jan 2022	1 <sup>er</sup> jan 2023
Part de l'exploitant	Part fixe [€ HT/an]	44.54	<b>47.16</b>
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	1.3151	<b>1.3921</b>
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an]	40.00	<b>40.00</b>
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	0.685	<b>0.685</b>
Redevances et taxes	Redevance de modernisation des réseaux de collecte [€ HT/m <sup>3</sup> ]	0.185	<b>0.185</b>
	TVA	10 %	<b>10 %</b>

### 2.1.5) Prix TTC du service au m3 pour 120m3 (D204.0)

Composante de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120m<sup>3</sup>)

	1 <sup>er</sup> jan 2022	1 <sup>er</sup> jan 2023
Exploitant	202.35	<b>214.21</b>
Collectivité	122.20	<b>122.20</b>
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	22.20	<b>22.20</b>
TVA	34.67	<b>35.86</b>
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>381.52</b>	<b>394.47</b>

**Soit 3.28725 €/m<sup>3</sup> TTC**

### 2.1.6) Recettes d'exploitation

#### Recettes de la collectivité

	2021	2022
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés	521 859.80	<b>469 867.02</b>
dont redevances eaux usées domestiques		
dont abonnements		
Autres recettes		<b>13 641.76</b>
Prime pour épuration de l'agence de l'eau	105 777.40	<b>140 795.03</b>

#### Recettes de l'exploitant

	2021	2022
Total recettes liées à la facturation des abonnés	682 579	<b>671 862</b>

### 3) Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif

#### 3.1.1) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1) par système d'assainissement

	2021	2022
<b>Taux de desserte global</b>	96%	<b>96%</b>
Taux de desserte Epoisses	77%	<b>77%</b>
Taux de desserte Flée	100%	<b>100%</b>
Taux de desserte Grignon	90%	<b>90%</b>
Taux de desserte Missery	98%	<b>98%</b>
Taux de desserte Précy-sous-Thil	96%	<b>96%</b>
Taux de desserte Rouvray	96%	<b>96%</b>
Taux de desserte Seigny	98%	<b>98%</b>
Taux de desserte Semur-en-Auxois	99%	<b>99%</b>
Taux de desserte Toutry	98%	<b>98%</b>
Taux de desserte Vitteaux	93%	<b>93%</b>

#### 3.1.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	Descriptif	2021
Partie A : Plan des réseaux	VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	<b>15</b>
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des infos cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les infos suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	Descriptif	2021
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	4
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	13
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	<b>27</b>
Partie C : Eléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	10
	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	10
	VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10
	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	0
	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10
	VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	10
	VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	<b>50</b>
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>	<b>92</b>



### 3.1.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

La collecte des effluents est **conforme**.

### 3.1.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)

Les équipements d'épuration sont **conformes**.

### 3.1.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

La performance des ouvrages d'épuration est **conforme**.

### 3.1.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)

Pour chaque station d'épuration : **100%** d'élimination conforme

Filière (hors COVID) : épandage sur sol agricole à EPOISSES, VITTEAUX et SEMUR,

Export des boues de TOUTRY sur la station d'EPOISSES

Les lits plantés de roseaux sont évacués tous les 10 ans.

Conformité des filières : oui

Tonnage de Matières Sèches évacuées dans l'année : **168.12 t**

Pour les collectivités disposant d'une **Commission Consultative des Services Publics Locaux**, des indicateurs supplémentaires sont requis (Décret n°2005-675 du 2 mai 2007).

Les collectivités concernées par la mise en place d'une CCSPL sont les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant une commune de 10 000 habitants. Les EPCI comprenant 20 000 à 50 000 habitants ont la possibilité d'instituer cette commission, s'ils le souhaitent.

### 3.1.7) Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (CCSPL P251.1)

Nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux / nombre d'habitants desservis : **0**

### 3.1.8) Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (CCSPL P252.2)

Nombre de points noirs (tout point sur la partie publique du réseau unitaire ou séparatif nécessitant au moins 2 interventions par an, préventive ou curative) / longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchements) x 100 : **2.5%**.

### 3.1.9) Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (CCSPL P253.2)

Linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années / longueur du réseau de collecte hors branchements :

**1.1 %**.

### 3.1.10) Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (CCSPL P254.3)

Pourcentage de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'auto surveillance réglementaire : **100 %**.



### 3.1.11) Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (CCSPL P255.3)

	Action effective en totalité	Nbre de points possibles	Nbre de points obtenus	
A – Éléments communs à tous les types de réseaux	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI	20	20
	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	OUI	10	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI	20	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	OUI	30	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	NON	10	0
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	OUI	10	10
B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	NON	10	0
C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	OUI	10	10
		<b>120</b>	<b>100</b>	

Les systèmes d'assainissement ne sont que peu concernés par cet indice.

### 3.1.12) Durée d'extinction de la dette (CCSPL P256.2)

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2021	2022
Durée d'extinction de la dette	2.39	<b>1.65</b>

### 3.1.13) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P257.0)

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2020	2021	2022
Taux d'impayés	1.92%	1.72%	<b>1.20%</b>

### 3.1.14) Taux de réclamations (CCSPL P258.1)

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2021	2022
Nombre de réclamations écrites à l'exploitant	40	<b>58</b>
Nombre de réclamations à la collectivité	0	<b>0</b>
Taux de réclamations global de l'exploitant	10.83	<b>15.55</b>



## 4) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux	Subv accordées
TX Assainissement 2020 Toutry-Précy-Epoisses	8 790.36 €	
TX Assainissement 2021 Semur-Précy	424 437.45 €	
Reconstruction STEP Toutry	532 211.18 €	
SDA Vitteaux	2 290.00 €	
TX Mise en séparatif Impasse des Roches à Semur	50 658.16 €	727 028.70 €
Achat logiciel Neptune et formation	12 000.00 €	
TX 2022 Création de regards et boîtes de branchts	334.03 €	
TX Assainissement 2022 Séparatif Semur-Epoisses	387.67 €	
Réseau EU R. Fontaignotte et Chaude à Semur	57 094.00 €	

### 4.1.2) Etat de la dette

L'état de la dette au 31/12/2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	1 247 909.82 €	1 072 435.11 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	215 321.84 €	226 579.61 €
dont en intérêts	34 490.10 €	43 308.76 €
dont en capital	180 831.74 €	183 270.85 €

### 4.1.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2021	2022
Montant des amortissements	150 484.32 €	495 131.50 €

### 4.1.4) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)

	2021	2022
Nombre d'abandon de créance	6	6
Montant des abandons de créance (HT)	641.50 €	628.17 €
Versement à un fonds de solidarité (HT/m3 facturé)	0.0017 €	0.0016 €
Nombre de demandes reçues	10	8

### 4.1.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant prévisionnel
TX Mise en conformité de branchts-Semur-Epoisses-Toutry	100 000 €
Etudes de mise en conformité de branchements-Semur-Epoisses-Toutry	10 000 €
Réhabilitation de la STEP de Vitteaux	550 000 €
Réhabilitation du poste de refoulement	50 000 €
Schémas directeurs de Rouvray, Epoisses, Flée, Toutry, Missery et Précy	400 000 €
Réhabilitation du réseau AC de Vitteaux	400 000 €
Réalisation de boîtes de branchement/regards,....	200 000 €
Réhabilitation des réseaux sur Toutry, Précy/Thil et Semur	1 415 000 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>3 125 000 €</b>

4.1.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

	Travaux €HT	Emprunt CDC €HT	Subv. AESN	Auto financ.	Type d'opération
2020	842 000	421 000	210 500	210 500	Schéma directeur de Vitteaux (50k€), révisions de zonages (50k€), modification bassin d'orage, du DO n°8 et poste du Tir de Semur (130k€, déplacement du poste de relèvement STEP de Toutry (250k€), réhabilitation réseaux Route de Semur à Précy, réseaux et STEP à Vitteaux, Rue des Perrières à Epoisses et réseaux à Semur (362k€)
2021	588 000	294 000	147 000	147 000	Poste de relèvement et réseaux à Grignon (15k€), réhabilitations des réseaux à Rouvray, à Semur, à Vitteaux, à Toutry et Rue des Forges à Epoisses (573k€)
2022	1 070 000	535 000	267 500	267 500	STEP à Toutry (800k€), réseaux à Vitteaux et à Semur (270k€)
<b>TOTAL</b>	<b>2 500 000</b>	<b>1 250 000</b>	<b>625 000</b>	<b>625 000</b>	

## 5) ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMINE DE L'EAU

### 5.1.1) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Maitrise globale de l'eau et de l'assainissement dans les pays défavorisés	5000 euros/an sur le budget principal



## 6) NOTE LIMINAIRE SUR LE PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une conso référence de 120m3, est détaillé dans les tableaux suivants :

	1er jan 2022	1er jan 2023
<b>Part de l'exploitant</b>		
du service d'eau potable	258.73	<b>274.83</b>
de l'assainissement collectif	202.35	<b>214.21</b>
<b>Part de la collectivité</b>		
du service d'eau potable	130.38	<b>130.38</b>
pour l'assainissement collectif*	122.20	<b>122.20</b>
<b>Agence de l'eau</b>		
Redevance pour pollution domestique	45.60	<b>45.60</b>
Redev. de modernisation des rés. de collecte	22.20	<b>22.20</b>
Préservation des ressources en eau	10.80	<b>10.80</b>
<b>TVA</b>		
du service d'eau potable	24.50	<b>25.39</b>
de l'assainissement collectif*	34.67	<b>35.86</b>
<b>Total TTC</b>		
du service d'eau potable	470.01	<b>487.00</b>
de l'assainissement collectif*	381.42	<b>394.47</b>
<b>Total TTC global</b>	851.43	<b>881.47</b>



**Tableau récapitulatif des indicateurs**

Abonnés	Indicateur descriptif	<b>D201.0</b>	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	<b>7 782</b>
Réseau	Indicateur descriptif	<b>D202.0</b>	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	<b>2</b>
Boue	Indicateur descriptif	<b>D203.0</b>	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	<b>168.12 t</b>
Abonnés	Indicateur descriptif	<b>D204.0</b>	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	<b>3.28725 €</b>
Abonnés	Indicateur de performance	<b>P201.1</b>	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	<b>96 %</b>
Réseau	Indicateur de performance	<b>P202.2B</b>	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	<b>82</b>
Collecte	Indicateur de performance	<b>P203.3</b>	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	<b>Oui</b>
Epuration	Indicateur de performance	<b>P204.3</b>	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	<b>Oui</b>
Epuration	Indicateur de performance	<b>P205.3</b>	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	<b>Oui</b>
Boue	Indicateur de performance	<b>P206.3</b>	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	<b>100 %</b>
Gestion financière	Indicateur de performance	<b>P207.0</b>	Montant des versements à un fonds de solidarité	<b>0.0016 € HT/m<sup>3</sup></b>

Abonnés	Indicateur de performance	<b>P251.1</b>	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	<b>0</b>
Réseau	Indicateur de performance	<b>P252.2</b>	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	<b>2.5%</b>
Réseau	Indicateur de performance	<b>P253.2</b>	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	<b>1.1%</b>
Epuration	Indicateur de performance	<b>P254.3</b>	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	<b>100%</b>
Collecte	Indicateur de performance	<b>P255.3</b>	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	<b>100</b>
Gestion financière	Indicateur de performance	<b>P256.2</b>	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	<b>1.65</b>
Gestion financière	Indicateur de performance	<b>P257.0</b>	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	<b>1.20%</b>
Abonnés	Indicateur de performance	<b>P258.1</b>	Taux de réclamations	<b>15.55%</b>

**Annexe 1** : Nombre de clients assainissement collectif

Le nombre de clients assainissement collectif				
Désignation	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Particuliers	3 203	3 240	3 284	1.4%
Collectivités	117	100	101	1.0%
Professionnels	304	353	345	-2.3%
Total	3 624	3 693	3 730	1,0%

EPOISSES	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Particuliers	282	281	285	1.4%
Collectivités	8	8	8	0,0%
Professionnels	22	28	26	-7.1%
Total	312	317	319	0,6%

GRIGNON	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Particuliers	109	110	113	2.7%
Collectivités	2	2	2	0,0%
Total	111	112	115	2.7%

LE VAL-LARREY	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Particuliers	-	18	18	0,0%
Professionnels	-	1	1	0,0%
Total	-	19	19	0,0%

MISSERY	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Particuliers	89	90	89	-1,1%
Collectivités	1	1	1	0,0%
Professionnels	2	2	2	0,0%
Total	92	93	92	-1,1%

PRÉCY-SOUS-THIL	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Particuliers	322	325	330	1.5%
Collectivités	10	10	10	0,0%
Professionnels	35	43	40	-7.0%
Total	367	378	380	0.5%

ROUVRAY	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Particuliers	232	233	233	0,0%
Collectivités	10	10	10	0,0%
Professionnels	16	15	14	- 6,7%
Total	258	258	257	-0,4%

SEIGNY	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Particuliers	85	85	83	-2.4%
Collectivités	0	1	1	0,0%
Professionnels	7	6	6	0.0%
Total	92	92	90	-2.2%

SEMUR-EN-AUXOIS	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Particuliers	1 466	1 488	1 516	1,9%
Collectivités	60	41	42	2.4%
Professionnels	184	215	214	-0.5%
Total	1 710	1 744	1 772	1.6%

TOUTRY	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Particuliers	212	217	217	0.0%
Collectivités	6	6	6	0,0%
Professionnels	8	8	7	-12.5%
Total	226	231	230	-0.4%

VITTEAUX	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Particuliers	406	393	400	1.8%
Collectivités	20	21	21	0.0%
Professionnels	30	35	35	0.0%
Total	456	449	456	1.6%

